

AVENANT N° 9 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES SPORTS

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE

Représentée par son président, Monsieur Nicolas HENARD
Désignée ci-dessous par la fédération,
SIRET : 78440599500035

Article 1 :

La subvention prévue pour **2017** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **25 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Professionnalisation de l'activité (25 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 932 176 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

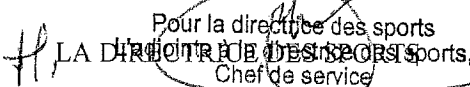
Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOILE

Fait à Paris, le 04 DEC. 2017


Pour la directrice des sports
LA DIRECTRICE DES SPORTS
Chef de service

Nathalie CUVILLIER

WISE LE 11/12/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21021275928

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Assurer la participation de la France dans les 10 séries inscrites aux Jeux Olympiques (JO) et augmenter le nombre de médailles	2 165 000 €	1 602 000 €	1 280 000 €	885 000 €
Action 2	2 165 000 €	1 602 000 €	1 280 000 €	885 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	2 165 000 €	1 602 000 €	1 280 000 €	885 000 €
Assurer le renouvellement de l'Equipe de France de voile	904 700 €	795 000 €	665 000 €	239 700 €
Action 2	904 700 €	795 000 €	665 000 €	239 700 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	649 700 €	540 000 €	410 000 €	239 700 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	255 000 €	255 000 €	255 000 €	0 €
Assurer l'insertion professionnelle des sportifs pendant et après leur carrière sportive	355 000 €	355 000 €	355 000 €	0 €
Action 2	355 000 €	355 000 €	355 000 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	355 000 €	355 000 €	355 000 €	0 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	248 008 €	175 700 €	115 676 €	132 332 €
Action 3	248 008 €	175 700 €	115 676 €	132 332 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	147 564 €	121 412 €	71 388 €	76 176 €
Accompagnement sanitaire préventif	100 444 €	54 288 €	44 288 €	56 156 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	125 000 €	75 000 €	70 000 €	55 000 €
Action 1	125 000 €	75 000 €	70 000 €	55 000 €
Structuration fédérale	125 000 €	75 000 €	70 000 €	55 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	870 400 €	377 000 €	344 000 €	526 400 €
Action 1	870 400 €	377 000 €	344 000 €	526 400 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	717 000 €	304 000 €	271 000 €	446 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	153 400 €	73 000 €	73 000 €	80 400 €
Consolider la présence de la France dans les instances internationales de la voile	10 000 €	5 500 €	1 500 €	8 500 €
Action 1	10 000 €	5 500 €	1 500 €	8 500 €
Programmes d'échanges internationaux	10 000 €	5 500 €	1 500 €	8 500 €
Spécialiser le corps arbitral à l'arbitrage des courses au large	377 000 €	106 000 €	106 000 €	271 000 €
Action 1	377 000 €	106 000 €	106 000 €	271 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	377 000 €	106 000 €	106 000 €	271 000 €
Répondre aux besoins d'encadrement des structures	233 000 €	125 000 €	95 000 €	138 000 €
Action 4	233 000 €	125 000 €	95 000 €	138 000 €
Formations fédérales	233 000 €	125 000 €	95 000 €	138 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	545 450 €	230 000 €	230 000 €	315 450 €
Action 2	545 450 €	230 000 €	230 000 €	315 450 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	130 000 €	130 000 €	130 000 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	415 450 €	100 000 €	100 000 €	315 450 €
Poursuivre la modernisation des structures	80 000 €	30 000 €	25 000 €	55 000 €
Action 4	80 000 €	30 000 €	25 000 €	55 000 €
Professionalisation de l'activité	80 000 €	30 000 €	25 000 €	55 000 €
TOTAL	5 913 558 €	3 876 200 €	3 287 176 €	2 626 382 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

355 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :
FF Voile / Direction des sports / DSA1 / DSMF

2 932 176 €




BRED BANQUE POPULAIRE

Relevé d'identité bancaire

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 RUE HENRI BOCQUILLON

75015 PARIS

Code banque 10107	Code guichet 00130	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00010301491		Clé 63
Domiciliation : BRED PARIS KLEBER  0820336130		
Numéro de compte bancaire international : FR76 1010 7001 3000 0103 0149 163		

Toute utilisation frauduleuse de ce document est passible de sanctions. Ce document n'est à utiliser qu'après vérification par le bénéficiaire.

✂